

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Camp de jour et natation

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Service de la culture et des loisirs de la Ville de Baie-Comeau se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité sous sa responsabilité dans le cas où le nombre minimum de participants requis ne serait pas atteint, ou pour toute autre raison hors de son contrôle. Dans l'éventualité où la municipalité devrait annuler une activité pour les raisons mentionnées ci-haut, l'ensemble des participants inscrits obtiendraient un remboursement complet ou partiel, calculé au prorata du temps non utilisé, dépendamment du moment de l'annulation.

Outre le paragraphe précédent, aucun remboursement ne sera effectué, sauf dans les cas suivants :

A. DÉSISTEMENT

Un remboursement sera remis seulement si l'annulation est demandée AVANT la première journée de la saison de l'activité.

B. RAISON MÉDICALE

Toute demande de remboursement pour raison médicale devra être soumise au responsable de l'activité, accompagnée du certificat médical signé par un médecin. Le remboursement sera calculé au prorata du temps non utilisé, selon la date inscrite sur le certificat médical.

C. EXPULSION

Un remboursement sera remis si un participant se voit expulsé d'une activité suite à une situation justifiant son expulsion. Le remboursement sera calculé au prorata du temps non utilisé, selon la date d'expulsion.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

En plus des conditions générales mentionnées ci-haut, des conditions spécifiques pourraient s'appliquer.

A. FERMETURE DU BÂTIMENT HORS DU CONTRÔLE DE LA VILLE / TEMPÊTE / BRIS D'ÉQUIPEMENT / ACCIDENT VOMITIF OU FÉCAL (natation seulement)

Les cours annulés en raison des motifs mentionnés ci-haut seront repris UNIQUEMENT si le calendrier le permet. Advenant le cas où ces cours ne peuvent être repris, AUCUN REMBOURSEMENT ne sera effectué.